

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1967

Lyon 9e - Démolition en vue de la construction du groupe scolaire Joannès Masset - avenue Joannès Masset - Opération n° 09338001 - Lancement des travaux, adaptation et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2011/3, programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1967 - LYON 9E - DEMOLITION EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JOANNES MASSET - AVENUE JOANNES MASSET - OPERATION N° 09338001 - LANCEMENT DES TRAVAUX, ADAPTATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2011/3, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2015/969 du 16 mars 2015 et n° 2015/1157 du 1^{er} juin 2015, vous avez approuvé le vote et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 2011/3 « Futur Groupe scolaire Joannès Masset », programme n° 00006 « Scolaire », pour un montant fixé à 2 990 243 € correspondant aux études et travaux préparatoires de l'opération de démolition en vue de la construction (études et travaux préparatoires de l'opération n° 09338001/09338003, pour un montant de 490 243 € TTC) et à la construction du Groupe Scolaire Joannès Masset (études et prestations préalables de opération n° 09338002, pour un montant de 2 500 000 € TTC).

Le développement urbain important du quartier de Vaise nécessite la construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes. La Ville de Lyon est propriétaire de la quasi-totalité du tènement foncier Joannès Masset (environ 1,5 ha), tènement sur lequel est projetée l'implantation de ce groupe scolaire.

La démolition des bâtiments existants est à engager préalablement à l'opération de construction, ainsi que les travaux d'adaptation de l'alimentation électrique des locaux de la Direction de l'Eclairage Public.

Après consultation, conformément au Code des Marchés Publics, ces études ont été confiées au bureau d'ingénierie ANTEA FRANCE – ANTEA GROUPE. Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet détaillé (APD) est de 1 800 000 € TTC (valeur décembre 2015). Afin de pouvoir réaliser la démolition de bâtiments encore occupés par la Direction de l'Eclairage Public, des travaux d'aménagement des bâtiments conservés sont à réaliser. Leur montant est estimé à 850 000 € TTC (valeur décembre 2015), ce qui conduit à un coût global de l'opération de démolition de 2 650 000 € TTC (valeur décembre 2015).

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011/3, programme n° 00006, qui est ainsi portée à 5 190 243 € (soit 2 650 000 € TTC correspondant à l'opération n° 09338001 de démolition, 2 500 000 € TTC correspondant aux études et prestations préalables de l'opération n° 09338002 de construction du groupe scolaire et 40 243 € correspondant à l'opération soldée n° 09336003 d'études de dépollution).

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu les délibérations n° 2015/969 du 16 mars 2015 et n° 2015/1157 du 1^{er} juin 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le nouveau montant de 5 190 243 € de l'autorisation de programme n° 2011/3 « GS Joannès Masset », programme 00006 « Scolaire », est approuvé.

2 - Le lancement des travaux de l'opération n° 09338001 « Démolition en vue de la construction du Groupe Scolaire Joannès Masset » est approuvé. Ces travaux seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011/3, programme n° 00006.

3 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2011/3, opération n° 09338001 et imputées aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 168 644,08 € ;
- 2016 : 1 900 000,00 € ;
- 2017 : 581 355,92 €.

5 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY